

RÉSUMÉ ACTES

Atelier 1

Trame verte et bleue :
définitions et modalités d'articulation
avec l'armature verte et bleue

10 décembre 2010

Terres
en villes

PRÉAMBULE

Terres en Villes et ses partenaires ont consacré, le 27 mai 2009, le premier de leurs 4 ateliers AgriSCoT à la trame verte et bleue. Une partie du séminaire de présentation de l'ouvrage « *Prendre en compte l'agriculture dans le SCoT* » avait été consacrée à ce thème. **Jessica BROUARD-MASSON**, chargée de mission du MEEDDM avait présenté les enjeux et traduction de la trame verte et bleue.

Le déroulement de l'atelier n'avait pas permis d'approfondir l'analyse et de mettre en perspective la trame verte et bleue avec la préconisation de la démarche AgriSCoT de prendre en compte l'ensemble de l'armature verte et bleue (*autrement appelé : infrastructure verte et bleue ou système vert et bleu*) dans le document de planification.

L'atelier d'experts du 10 décembre avait donc pour objectif d'étudier finement cette question en s'appuyant sur les derniers travaux nationaux et locaux selon la méthode habituelle du questionnement.

Prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture et de l'armature verte

Les huit SCoT étudiés convoquent l'agriculture et les espaces agricoles pour quatre grands thèmes : l'organisation générale du territoire, l'identité territoriale, l'environnement et l'économie agricole.

*Dans les prochaines années, d'autres thèmes comme la question alimentaire, la question de l'énergie ou la réduction de l'empreinte écologique de la ville valoriseront encore plus **cette multifonctionnalité agricole et sylvicole**.*

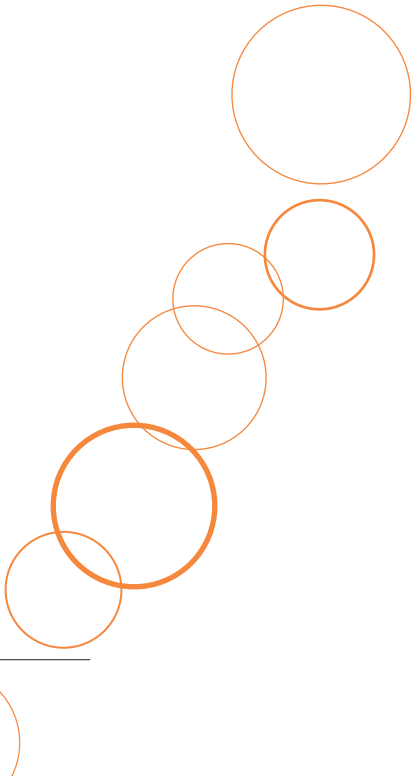
*La prise en compte de **l'armature verte**, une conception plus large que la seule trame verte souvent réduite à la simple connectivité de la biodiversité dans un couloir limité, assure que le SCoT intégrera les interrelations entre espaces agricoles, forestiers et de nature ainsi que leurs relations à l'espace bâti. On privilégiera les analyses systémiques comme l'analyse fonctionnelle développée par l'Ile-de-France ou l'étude des unités agro morphologiques du SCoT de Montpellier. Elle évite, en remplaçant la trame verte dans un système vert territorial, que celle-ci ne sépare les espaces ouverts plutôt qu'elle ne les réunisse. Elle permet la prise en compte de toutes les fonctions de l'agriculture sans exclusive et le dialogue avec les acteurs concernés par l'agriculture.*

Cette analyse sera d'autant plus féconde que l'agriculture et l'agroalimentaire auront également été intégrés dans les analyses socio-économiques du territoire et que ce travail aura été porté par une gouvernance associant significativement les acteurs agricoles.

Extrait du guide « *Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les SCoT* », éditions Certu, mai 2009

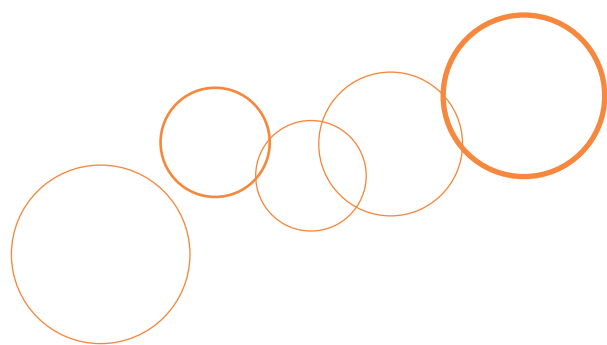
SOMMAIRE

Liste des participants	3
Séance d'ouverture.....	4
Séquence 1 :	
La trame Verte et Bleue.....	5
Réactions d'experts	6
Débat.....	7
Séquence 2 :	
Le traitement de la TVB dans le SCoT Sud Meurthe et Moselle.....	9
Réactions d'experts	11
Débat	12



LISTE DES PARTICIPANTS

- Serge Bonnefoy, Terres en Villes
- Laure de Biasi, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France
- Bernard Cochetier, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France
- Noluen Germain, Lille Métropole Communauté Urbaine
- Claire Hamon, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
- Lucie Lafaurie, Syndicat Mixte SCoT Sud Meurthe-et-Moselle
- Jean Marly, Urbaniste
- Côme Molin, Terres en Villes
- Etienne Monin, Doctorant
- Marta Pasut-Moyne, Chambre d'agriculture du Rhône
- Sandrine Poinas, Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois
- Christine Sélinsky, Lille Métropole Communauté Urbaine
- Jean-Marie Stéphan, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France
- Marc Thauron, Ecosphère
- Pascal Verdier, Rennes Métropole
- Elisabeth Viana-Felix, Terres en Villes
- Pascal Vivien : Agence d'urbanisme de Nantes



SÉANCE D'OUVERTURE

Après le tour de table et avoir remercié l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France pour l'accueil, Serge Bonnefoy introduit la journée. Il rappelle tout d'abord le déroulement du **projet AgriSCoT** dans lequel s'insère cet atelier d'expert. Soutenu par le réseau rural national, il est articulé en trois axes : capitalisation et diffusion de la démarche préconisée par les rédacteurs de l'ouvrage et du guide « Mieux prendre en compte l'agriculture dans les SCoT », approfondissement de la démarche autour de 4 ateliers (Trame Verte et Bleue, Diagnostic, Modalité de protection, Formes urbaines), réécriture du guide prévue pour 2012.

Sur la thématique de la Trame Verte et Bleue, il rappelle que cet atelier, dernier du projet, fait suite à un autre atelier qui s'était tenu le 27 mai 2009. Celui-ci avait notamment permis des interventions de Jessica Brouard-Masson du MEDDEM et de Joëlle Diani de l'Agence d'urbanisme du Grand Lyon. L'équipe AgriSCoT s'intéresse à la Trame Verte et Bleue (TVB) pour qu'elle soit prise en compte dans l'armature verte et qu'il y ait une bonne articulation entre les deux. Le risque serait que la TVB soit seulement une connectivité verte. Suite à ce premier atelier il avait été décidé d'attendre que les travaux sur la TVB soient plus avancées avant de se pencher de nouveau sur ces questions. D'où ce nouvel atelier d'experts.

SÉQUENCE 1 :

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Claire Hamon, chargée d'étude Trame Verte et Bleue à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), présente les travaux du groupe d'échanges TVB animé par la FPNRF.

Elle revient tout d'abord sur **les principes de la Trame Verte et Bleue**.

Elle rappelle que c'est un concept qui relève de l'écologie du paysage qui vise à répondre à la fragmentation de l'espace. C'est une des politiques en faveur de la biodiversité qui doit par ailleurs prendre en compte les activités humaines.

Elle rappelle également le dispositif législatif qui a permis la définition de la TVB et présente les guides méthodologiques développées par le MEEDDM pour favoriser la mise en œuvre de la TVB sur les territoires.

Elle souligne par ailleurs que les PNR sont impliqués dans les dispositifs pionniers sur les questions de TVB et présente quelques actions :

Implication des PNR dans le cadre d'un appel à projet du ministère :

Le MEEDDM a lancé un appel à projet pour mettre en œuvre des dispositifs pilotes. 25 PNR sont impliqués sur 5 projets dans des régions différentes.

En Ile-de-France, les préoccupations des PNR visent à une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la TVB.

En PACA, les travaux ont essentiellement porté sur les questions de concertation et d'acceptation de la TVB.

Dans le massif central et les Pyrénées, les réflexions ont porté sur les méthodes à développer pour définir la TVB, en s'intéressant plus particulièrement aux données sur lesquelles s'appuyer.

En Basse Normandie, les PNR ont cherché à faire le lien entre la TVB et les documents d'urbanisme.

Enfin, la Guyane s'est attachée à identifier la trame écologique.

Appui à la mise en œuvre opérationnelle de la TVB en milieu agricole :

Ce projet correspond à une commande du MAAP dans le cadre du plan d'action de la stratégie nationale pour la biodiversité et a été piloté par la Fédération des Parcs et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Cette étude visait à contribuer à définir les modalités opérationnelles de la mise en œuvre de la TVB et a été complémentaire d'autres réflexions, notamment celle sur les outils contractuels.

Cette étude a été menée sur 5 territoires pilotes diversifiés.

Tout d'abord, cette étude révèle la méconnaissance et les inquiétudes sur le **concept de TVB**. Ainsi, si l'intérêt de travailler sur les infrastructures agroécologiques est bien perçu, il existe tout de même une crispation du monde agricole liée aux conséquences réglementaires et les impacts sur l'activité agricole, ainsi que sur la mise en œuvre.

Dans la mise en œuvre, la **question des paysages** a été soulevée car elle permet de renforcer l'identité des territoires. A été cependant souligné l'intérêt d'aller au-delà et de faire évoluer les pratiques.

Dans les territoires d'étude, plusieurs actions ont été proposées.

Il s'agit avant tout de maintenir l'existant et de favoriser l'implantation d'éléments favorables à la biodiversité comme des haies. L'accent a par ailleurs été mis sur la nécessité de travailler sur la **gestion et la restauration** des éléments favorables à la biodiversité et des espaces. Pour favoriser une bonne mise en œuvre de la TVB, il est également nécessaire de favoriser l'acceptation de celle-ci par les agriculteurs, via des formations et un accompagnement notamment.

L'étude rappelle l'importance d'adapter la réflexion et la mise en œuvre en fonction du contexte local et de l'échelle (de l'exploitation au territoire).

Il est enfin nécessaire d'arriver à une conciliation des enjeux économiques, environnementaux et agricoles.

Echange, capitalisation et transfert d'expériences autour de la TVB :

Ce projet piloté par la Fédération des PNR s'est déroulé sur 2009 et 2010. Il visait à constituer une base d'expériences et à approfondir certains thèmes par l'organisation de 5 journées spécifiques : changement d'échelle, urbanisme, agriculture, communication, espèces.

La **journée sur les changements d'échelle** a rappelé que les enjeux différaient selon l'échelle considérée. Ainsi, les outils (actions et gouvernance) devaient être adaptés. Par ailleurs, s'est posée la question de la cohérence entre les échelles. En conclusion, c'est **l'échelle de territoire de projet** (dont SCoT) qui paraît la plus à même de mettre en œuvre la TVB au niveau infrarégional.

La **journée sur l'urbanisme** a permis de rappeler qu'il existait des exemples d'intégration de la TVB dans des SCoT et de PLU mais qu'il y avait une **grande diversité d'approches** selon les représentations qui en étaient faites et selon son inscription dans le projet de territoire.

Elle est revenue sur les questions de gestion et de mise en œuvre pour insister sur la nécessité d'associer les acteurs impliqués dans la gestion pour qu'ils puissent se l'approprier.

Enfin, le besoin de **ne pas avoir seulement une vision d'expert ou une approche trop naturaliste** a été mis en avant comme point de vigilance. La communication et l'association des acteurs sont importantes.

Cette journée a été l'occasion de présenter deux travaux : une étude réalisée par le CEMAGREF et un guide méthodologique réalisé par la DREAL Midi-Pyrénées.

Sur la **communication autour de la TVB**, un point qui ressort de l'ensemble des journées, le projet a permis de montrer que la TVB est souvent une opportunité pour parler de biodiversité mais qu'il est nécessaire alors d'avoir une vision et définition claire.

Les éléments de ce projet pourront par ailleurs servir de base pour un éventuel centre de ressources national.

Pour **conclure**, Claire Hamon revient sur les liens que peuvent se faire avec la réflexion du groupe AgriSCoT.

La TVB renvoie à des points communs : des enjeux communs puisque la TVB vise également à préserver le foncier et l'activité agricole, des objets communs puisque la TVB vise à prendre en compte la multifonctionnalité des espaces, des questions communes puisque la TVB pose la question du type d'agriculture pour favoriser le bon fonctionnement des trames.

Trois grands points sont alors à considérer : l'entrée prise en compte pour la TVB (paysage, fonction...), la représentation graphique, le projet de territoire.

Réaction d'experts

Bernard Cochetier, en charge des Espaces Naturels et de la TVB à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Île-de-France, **Jean-Marie Stéphan** en charge des projets d'aménagement et d'urbanisme et correspond agricole pour le SDRIF de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, et **Côme Molin** de Terres en Villes réagissent à la présentation.

Bernard Cochetier souligne tout d'abord que le terme de Trame Verte et Bleue est certainement le plus mauvais terme qui pouvait être choisi pour parler de biodiversité. Il favorise une vision très réduite et considère seulement des nœuds et des fils. Il est avant tout important de comprendre comment fonctionne la biodiversité sur un territoire et bien considérer les différentes dimensions d'évolution : surface, aire et temps. A ces dimensions doit être ajoutée la trame noire et étoilée. Il souligne donc la nécessité de considérer le fonctionnement de la biodiversité, et ne pas avoir seulement une approche linéaire et par zonage.

Par ailleurs, il est nécessaire de la mettre en parallèle avec le fonctionnement des activités agricoles et forestières, qui peuvent être appréhendées par l'analyse fonctionnelle. Ainsi, cela évite d'avoir un regard statique et permet de définir un schéma de fonctionnement des espaces.

Il rappelle par ailleurs que la première prise en compte de la biodiversité en Europe relève du réseau écologique paneuropéen. Enfin, il souligne l'intérêt qu'il y a à parler de matrice, ce qui permet alors de considérer l'organisation paysagère et les milieux.

Jean-Marie Stéphan se réjouit de la présentation. Il apparaît en effet acquis que les espaces agricoles et forestiers sont à prendre en compte dans la trame verte et bleue. En Île-de-France, le réseau de cohérence écologique comprend un indicateur d'espèce.

Il pose par ailleurs la question de l'articulation entre les différentes échelles et rappelle la nécessité de gestion de cette trame vert et bleue. Actuellement, c'est l'approche spatiale qui prévaut, il rappelle néanmoins l'importance de bien considérer la multifonctionnalité des espaces agricoles.

Concernant la prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, les documents qui offrent une vision d'ensemble apparaissent plus appropriés.

Enfin, se pose la question de la prise en compte des espaces agricoles dans la trame verte et bleue pour savoir si celle-ci ne considérera en compte seulement les espaces remarquables (comme les ZNIEFF) ou si elle va également s'intéresser à des espaces plus ordinaires, comme les espaces de grandes cultures. L'importante question de l'articulation entre armature et corridor reste d'actualité.

Côme Molin s'inscrit dans les précédentes réactions. Il ajoute qu'avant tout il est nécessaire de raisonner en terme de projet : d'intégrer la prise en compte de la biodiversité, donc de la trame verte et bleue, dans un projet. Cela permet en effet d'avoir une vision globale, de mieux comprendre l'intérêt de préserver la biodiversité, et surtout, évite d'avoir une approche de la trame verte et bleue seulement basée sur la notion d'espèces.

La question du projet renvoie à la question de la posture à adopter et la communication qui est faite sur la trame verte et bleue. En effet, présenter la volonté de préserver des espèces aux acteurs risque de ne pas susciter l'adhésion. Le projet, dont un des outils peut être la trame verte et bleue, permet au contraire de fédérer.

Enfin, il pose la question de prise en compte des activités humaines et de la gestion de la trame verte et bleue qui n'est pas précisée dans la définition légale.

Débat

Le débat revient sur les **questions de définition**.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier les trois dimensions de la biodiversité : génétique, espèce et écosystème (qui comprend le paysage, la fonctionnalité des espaces...). Par ailleurs, une approche globale, intégrant davantage le paysage est à renforcer, comme le font les anglosaxons. La notion d'espèce est néanmoins importante et nécessaire. Elle est par exemple utilisée pour voir l'évolution des zones humides. La notion d'espèce peut donc servir comme outil de mesure, non pas comme une finalité. La notion d'habitat est d'ailleurs davantage utilisée.

Il insiste sur le fait que la TVB peut et doit comprendre la nature ordinaire et pas seulement remarquable. Dans la loi, la TVB est définie comme étant des réservoirs reliés par des corridors. La **notion de matrice** n'est certainement pas assez intégrée pour éviter des approches trop linéaires et trop dessinées.

Il est rappelé que la TVB intègre par ailleurs les **espèces ordinaires**. Cela fait d'ailleurs partie des critères de cohérence définis au niveau national.

Concernant la biodiversité en zones urbaines et rurales, il est à noter que ce ne sont pas les mêmes champs d'espèces. Malgré tout, lorsque l'on considère la rugosité des espaces, on remarque que les **zones d'agriculture intensive et les zones urbaines sont un frein à circulation des espèces**.

Au-delà des espèces ordinaires, les participants relevent que les travaux menés sur la TVB par la Fédération des PNR et l'APCA portent sur des régions qui ne sont pas ordinaires (PNR). Dans les régions ordinaires, il apparaît important de s'intéresser aux **éléments fixes du paysage** dans la prise en compte de la biodiversité. Claire Hamon précise qu'une fiche a été produite sur une exploitation céréalière dans le PNR Marais d'Opale.

L'importance du projet est de nouveau rappelée. La notion de gestion intégrée est très importante. La notion de projet permet tout d'abord de **définir les priorités** pour la biodiversité, ce qui est davantage fait dans les pays anglo-saxons. Elle est par ailleurs nécessaire puisque la biodiversité est très variable selon les territoires et qu'il est donc nécessaire d'adapter la TVB au contexte et ne pas appliquer une simple méthode. Pour la TVB, il faut faire en sorte que les acteurs puissent s'emparer du concept pour pouvoir l'adapter au contexte local.

Pour les agglomérations de Terres en Villes, ce qui prime est le projet territorial global. Dans la définition de la TVB, il est donc nécessaire de prendre en compte cet aspect et ne pas négliger les **jeux d'acteurs** qui interviennent dans le débat autour des conceptions de TVB et d'armature verte. Il est alors rappelé l'importance de prendre en compte l'activité et les attentes agricoles.

Cela amène alors à se poser les questions d'échelles et des principes d'application de la TVB entre sanctuarisation et interconnectivité. Il est également primordial d'être vigilant sur la superposition entre la gestion des espaces ouverts et la TVB de façon à ne pas la résumer à des corridors. La difficulté est réelle de trouver la bonne articulation entre trame, écosystèmes et armature.

La notion de projet oblige par ailleurs à interroger les **moyens utilisés** pour répondre aux enjeux et objectifs. En effet, par la question de la TVB notamment, on demande aux documents d'urbanisme

et aux aménageurs de répondre aux pratiques globales de l'ensemble des acteurs. C'est pourtant par un travail sur les comportements via la sensibilisation et la communication que peut être mieux pris en compte les enjeux de la biodiversité.

Les échelles de temps sont donc à considérer : l'activité agricole a besoin d'une vision à long terme de la destination des sols pour permettre d'avoir une lisibilité alors que les documents de planification, et éventuellement la TVB si elle est intégrée dans ces documents, peuvent être révisés tous les 6 ans. Etant donné les échelles de temps (échelle courte pour les évolutions et la perte de biodiversité, échelle longue pour le changement de comportement), il est important de travailler aussi bien sur les documents d'urbanisme ainsi que sur la sensibilisation et l'accompagnement. **La définition d'objectifs permet d'avoir une posture plus claire** sur la TVB et de permettre de lever le frein de l'acceptabilité de la TVB. C'est un enjeu important puisque de nombreux élus ainsi que des agriculteurs la considèrent avant tout comme une contrainte supplémentaire.

Les **modalités de définition et de mise en œuvre** de la TVB et de son lien avec l'armature verte font débat.

Tout d'abord, il est rappelé l'importance d'avoir une **inversion du regard** pour l'armature verte et la TVB. Néanmoins, elle n'est pas suffisante : il y a toujours des superpositions entre territoire et activités. Les participants abordent également la question de **l'intégration de l'agriculture dans la TVB**. Il s'agit d'une part d'augmenter la perméabilité des espaces agricoles, les espaces agricoles intensifs étant des facteurs de fragmentation de biodiversité. Il s'agit d'autre part d'arriver à concilier les différents enjeux en abordant notamment les aspects économiques et en l'intégrant dans le développement du territoire.

Par ailleurs, se pose la question de la dichotomie entre la prise en compte de la TVB dans les SCoT et son application dans les projets territoriaux et les documents de planification communaux ou intercommunaux. En matière d'aménagement, la TVB souligne de nouveau les difficultés qui existent sur les questions de zonage auquel on associe une fonction.

De nouveau est rappelée **l'importance du projet politique** qui doit favoriser l'évolution culturelle de l'ensemble des acteurs (agriculteur et urbain notamment). Il doit s'appuyer sur des outils ou représentations et articuler les différents plans d'aménagement. Il y a deux aspects à appréhender : comprendre comment cela fonctionne, ce qui implique de comprendre les dynamiques ; comprendre on peut le représenter sur une carte. Le multiplan doit être au service d'un projet : il sert avant tout à montrer le fonctionnement du territoire. L'intérêt du multiplan, de la carte et de la représentation graphique réside également dans le fait qu'il permet à chacun de partir du même résultat. C'est donc avant tout un support pédagogique et non pas un outil.

Enfin, pour l'intégration de la TVB dans les documents de planification, le groupe s'interroge sur l'opportunité que ce soit seulement **la « prise en compte » qui soit intégrée dans le code de l'urbanisme** et non pas la conformité ou la compatibilité. Ce débat pose la question de l'appropriation même de la TVB par les acteurs, de son articulation avec les SCoT par exemple et de son application. Il est d'ailleurs rappeler que l'étude menée sur la prise en compte de la TVB dans les SCoT montre une très grande hétérogénéité.

La mise en œuvre de la TVB oblige à **prendre en compte l'agriculture et l'activité agricole**. Néanmoins, pour l'agriculteur, pour qu'il participe pleinement au projet, **l'aspect économique** et le financement des aménités est à prendre en compte. A ce propos sont rappelés quelques projets qui traitent de ces questions. Dans **Divacorridor**, une agronome pose ces questions ; **VALUE** au niveau européen s'intéresse à l'économie des aménités vertes. Cela renvoie par ailleurs aux concepts développés par l'INRA d'agriculture écologiquement intensive et l'agriculture intégrée. Ces préoccupations liées aux aménités doivent être cependant être traitées en lien avec le territoire et le marché, pour éviter de faire un projet hors sol ne correspondant pas à la réalité et aux activités présentes.

Il est rappelé qu'il existe des outils pour valoriser de façon économique la TVB (haies et bois énergie). Cela pose cependant d'autres questions. Par exemple, les MAEt posent la question du zonage. Le financement, le portage et l'accompagnement ne sont pas clairs. Sur le financement, il apparaît possible d'utiliser ce qui existe déjà (Natura 2000, gestion de l'eau). Les collectivités locales peuvent avoir un rôle en proposant une écoconditionnalité des aides comme le fait la Région Nord-Pas de Calais.

Au-delà des services écosystémiques, il est également nécessaire de prendre en compte **le fonctionnement des exploitations** (organisation du temps, déplacements...). En outre, la participation agricole aux enjeux environnementaux n'est **pas seulement une question de financement**. En effet, les agriculteurs en agriculture biologique se font par exemple payer leur engagement pour la biodiversité. D'autre part, la **réglementation** peut également participer au

maintien de la biodiversité comme le montre l'exemple des bandes enherbées qui reconstituent des réseaux pour la biodiversité alors qu'elles avaient comme objet premier la qualité de l'eau. Néanmoins, il apparaît que la TVB puisse participer à la préservation des espaces avant tout pour lutter contre l'accélération des modifications et pour permettre de définir la manière dont on veut vivre et d'avoir les espaces en conséquence. La question de l'évaluation de l'apport de la TVB a aussi été évoquée.

SÉQUENCE 2 : LE TRAITEMENT DE LA TVB DANS LE SCOT SUD MEURTHE ET MOSELLE

Lucie Lafaurie, chargée de mission SCoT Sud Meurthe et Moselle, et Marc Thauron, Ecosphère, présentent respectivement les caractéristiques et les enjeux du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle et la méthode de prise en compte de la Trame Verte et Bleue.

Caractéristiques du SCoT :

Le territoire du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle comprend 54% d'espaces agricoles dont les vignobles de Toul et les vergers de la mirabelle.

La démarche SCoT a débuté en 2009 par le diagnostic et l'état initial de l'environnement. En 2010 a été élaboré le PADD alors qu'il est prévu de valider le PADD et le DOO en 2011. Le SCoT est un SCoT Grenelle.

Le SCoT, qui est le plus grand de France, fait intervenir 206 délégués. Le choix d'avoir un grand SCoT correspond à un accord entre les maires et le président du Conseil Général. La maîtrise d'œuvre a été déléguée à l'agence d'urbanisme et à l'agence de développement. Elle fait appel à trois prestataires sur la mobilité, les déplacements et l'énergie. Pour l'agriculture, Terres en Villes intervient également.

La volonté de prendre en compte la TVB dans le SCoT s'explique par le contexte. En effet, cela fait partie des nouveaux objectifs du Grenelle. De plus, une étude s'est lancée en Lorraine sur cette question. Il y avait alors une volonté conjointe de l'Etat et de la Région Lorraine d'avoir un territoire pilote en cœur de Lorraine.

Ainsi a été lancée une étude sur la TVB avec deux volets : la TVB et le Schéma de Cohérence écologique. L'objectif était de faire en sorte que cette étude puisse servir pour l'échelle intercommunale et l'échelle SCoT. Cette étude, menée par le bureau d'étude Ecosphère, représente un financement de 145 000€ pour une double mission : définition et accompagnement. Elle est financée par l'Europe, l'Etat, la Région, l'Agence de l'eau, le Conseil Général...

Prise en compte de la biodiversité et continuités écologiques :

La prise en compte de la biodiversité ne résume pas seulement à la TVB. Dans les documents d'urbanisme, on parle davantage de continuité écologique que de TVB, contrairement au code de l'environnement.

Pour comprendre les enjeux dans le SCoT du SCoT Sud Meurthe et Moselle, il est **important de bien comprendre le contexte lié à la TVB.**

C'est un des premiers cahiers des charges post-Grenelle qui considère que le SCoT doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence écologique. Les SCoT doivent alors considérer différents enjeux liés à la biodiversité mais également aux ressources naturelles, aux milieux naturels, aux écosystèmes, aux espaces verts... d'où l'importance de revenir sur les différents termes.

Par rapport à la TVB, suite au Grenelle, le SCoT est important car il traite de l'affectation des sols, la TVB aborde alors des questions qualitatives. Les documents d'urbanisme ne traitent cependant pas de la gestion.

Pour une bonne prise en compte de la TVB et de la biodiversité dans les SCoT, il est important de rappeler des éléments de base : revenir sur la définition de biodiversité, poser les questions des processus pour intégrer les écosystèmes et les services écosystémiques... afin de faire en sorte que ce soit également une trame humaine.

Il faut par ailleurs comprendre les enjeux d'échelles : échelles spatiales (identifier les enjeux de préservation de la biodiversité du mondial au local) et échelles temporelles (forêt/agriculture par exemple).

Enfin, il faut expliquer quelques points du débat. La TVB exige par exemple de compiler plusieurs sous-trames. Ce n'est pas seulement un problème de tubulure, mais elle est constituée de corridor et continuum qu'il faut préserver ainsi que de discontinuité qu'il faut restaurer.

Pour le SCoT du Sud Meurthe-et-Moselle, **la prise en compte de la TVB a été posée au travers de deux missions :**

- Porter une réflexion stratégique sur la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques dans le SCoT en abordant les logiques de trame humaine et d'identité territoriale.
- Appréhender les questions de la gestion, en lien avec le Schéma de Cohérence écologique pilote : aspect techniques et cartographiques, proposer une boîte à outils, voir comment cela peut s'appliquer aux PLU...

Caractérisation du territoire :

Par l'image inversée, le bureau d'étude a identifié la forêt et les prairies, ce qui a permis de montrer l'importance de l'interface prairie/forêt. La surface en prairie (1500ha) diminue, contrairement à la forêt. Le territoire considéré est un territoire éminemment rural avec une question métropolitaine. Cela constitue un paradoxe mais le fait que ce soit un grand SCoT permet de concilier les approches urbaines et rurales.

La carte des espaces ouverts pour la biodiversité montre des espaces répulsifs (dont les espaces de grande culture) ainsi que des continuités fluviales ou thermophiles (pelouse, vergers, coteaux...). Ces nouvelles données sont à prendre en compte.

Les espaces de cœur de nature ont également été identifiés en considérant les définitions fonctionnelles ou institutionnelles : ZNIEFF, ENS... 5% du territoire est ainsi considéré. Les zones à haute valeur naturelle, les zones classées et les zones à couvert permanent (bandes de 5 mètres autour des courts d'eau) ont été prises en compte et ont permis de faire le croisement avec les politiques de l'eau.

Ainsi, trois axes stratégiques ont été identifiés et cartographiés pour introduire des suggestions :

- les continuités agrosylvicoles
- les continuités alluviales et thermophiles (coteaux thermophiles qui présentent des enjeux particuliers), les zones sur l'eau présentant une continuité alluviale avec le risque d'une évolution vers des zones agricoles,
- les zones tampon autour des zones urbanisées (800 mètres). Des zones noires (discontinuité autoroute) et des trames urbaines (Nancy et zones urbaines) ont également été identifiées.

Eléments de méthode :

Il est donc tout d'abord nécessaire de **préciser de quoi on parle** lorsque l'on aborde la TVB.

La TVB concerne les cœurs de nature ou réservoirs, qui sont les zones à haute valeur pour la biodiversité, et les corridors qui sont des liaisons plus ou moins fonctionnelles ou préférentiellement le continuum ou la matrice (les continuités agrosylvicoles par exemple) qui évite le besoin des corridors.

D'autres notions peuvent cependant être considérées : armature verte, coupure verte, villes parcs... Ces notions restent cependant assez proches. Dans le précédent SDAU, la notion de coupure verte était privilégiée.

L'articulation entre TVB et armature verte par exemple pose plusieurs questions : celle de l'écologie du paysage ; celle de la cohérence de la TVB qui selon les habitats, les espaces, l'eau et les zones humides ; celle de la gouvernance puisque les objectifs et les règles peuvent être différentes selon les échelles administratives. Enfin, un travail important peut être mené sur les discontinuités.

La méthode employée pour définir la TVB se base tout d'abord sur la **cartographie de l'occupation des sols**. Pour ce faire, il existe des données simples telles que Corine Land Cover qui ne permettent cependant pas une bonne typologie. Il est également possible de mobiliser les données RGP (déclaration PAC) à l'échelle d'un ilot, des sources locales lorsqu'elles existent (inventaire zone humide), les ressources créées à partir de modèles mathématiques comme pour les bocages. Pour le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle, il n'y avait rien sur les zones humides. Un travail a alors été mené sur les inondations pour numériser les mares sur la carte. On s'est intéressé aux mares pour permettre l'appropriation de la TVB au niveau des PLU. L'exercice sur la carte de l'occupation des sols est déterminant. Pour qu'il soit pertinent, il faut que l'échelle soit la plus fine possible.

Elle suppose ensuite de faire la **cartographie des corridors écologiques** : connaître les flux d'espèces qui existent. On part alors d'un groupe d'espèces virtuelles par sous-trame qui ont différentes caractéristiques (coût déplacement par exemple). On entre alors les données dans un modèle, en considérant la rugosité des espaces ce qui permet d'obtenir une carte. Celle-ci est projetée sur un lot de données réelles. Le croisement des différentes données permet d'aboutir à une cartographie des corridors.

Préconisations d'action :

La proposition doit ensuite être mise au débat pour **définir la stratégie d'action**. Celle-ci peut se construire selon deux approches différentes : démarche de projet ou vision réglementaire. La notion de projet est préférable car elle permet d'avoir une vision pour le territoire et de promouvoir quelques décisions fortes. Pour ce faire, il est possible de mettre en avant le fait que la TVB assure notamment l'attractivité du territoire tout en répondant à des enjeux planétaires. Dans les deux cas, cela suppose de mettre en place une gouvernance et de proposer des politiques et/ou norme.

Concernant le projet, la proposition sur le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle est de construire la TVB autour de trois axes d'entrée :

- Un Parc Naturel Métropolitain qui a été bien accepté par les élus du fait qu'il promeut une métropole verte. Il est basé sur l'intégration et la mise en réseau des divers espaces végétalisés.
- Une politique de projets intégrés pour maintenir les zones alluviales et les coteaux thermophiles afin que ceux-ci conservent leur rôle de corridor. Leur rôle devient ainsi également paysager. Ces zones constituent donc des zones cibles privilégiées.
- Enfin, un projet agrosylvicole visant à garantir l'identité territoriale et constituer une matrice verte.

Le projet de Parc Naturel Métropolitain permet de faire interagir les différentes approches de cœur de nature et les mettre en réseau. Surtout, cela amène les acteurs à se mettre en réseau et favorise une interconnaissance. Le Parc Naturel Métropolitain n'est pas loin du concept d'armature verte.

Le projet agrosylvicole passe avant tout par le maintien d'une activité rurale économiquement viable, sinon, des risques de mutation de paysage ou de patrimonialisation (jardinage écologique) existent. S'est alors posé la question des moyens pour pérenniser l'activité agricole, notamment par le développement de filières courtes ou de filières innovantes (foin alluvial, cheval de loisir...).

Concernant le projet, il a tout d'abord été proposé de **constituer des réserves foncières** en zone verte. 118 communes sont alors concernées (1/4 des communes), 0,43% de la zone verte est concerné. Quatre options ont ainsi été mises en avant pour mettre en œuvre cet aspect réglementaire :

- Compensation de la zone TVB urbanisée : cela a la cote mais les gens n'ont pas forcément confiance dans l'application de cette compensation
- Dérogation suite à des évaluations d'incidences, ce qui amène à justifier des impacts
- Non artificialisation sauf dans le cas d'une DUP et accent mis sur la densification
- Mise en place d'une servitude TVB

Il faut cependant bien considérer que la TVB ne peut pas tout faire et qu'il existe déjà beaucoup d'autres règles.

Pour synthétiser, quelques points de débat :

En zone rurale, il existe une forte demande foncière. Cela nécessite alors de poser la question de la pérennité de l'armature verte, et donc du fonctionnement des filières.

En zone périurbaine, qui constitue une priorité, le choix fondamental réside entre une logique de sanctuarisation avec une densification ou alors le principe d'espaces d'interpénétration.

Dans l'ensemble, dans une perspective de projet, on peut s'interroger pour savoir si la TVB doit être discriminante ou informative. De façon plus globale, il est nécessaire de sortir des logiques écologiques, ce qui permet de réhabiliter l'armature verte.

Enfin, concernant la méthodologie, il est surtout important de ne pas se baser seulement sur les espèces déterminantes.

Réaction d'experts

Pascal Verdier de Rennes Métropole et **Marta Pasut-Moyné** de la Chambre d'agriculture du Rhône réagissent à la présentation et apportent leurs expériences.

Pascal Verdier revient tout d'abord sur l'intérêt **d'associer les élus au travail**.

Parler d'écologie avec des élus permet en effet qu'ils s'approprient plus facilement ces notions et favorise une vulgarisation des notions d'écologie du paysage. C'est en général des sujets sur lesquels ils trouvent leur compte et leur permettent de s'impliquer plus fortement. Sur Rennes Métropole, c'est en effet le diagnostic environnemental qui a conduit certains élus à s'intégrer dans le SCoT, notamment les élus ruraux qui étaient attachés au territoire. Pour cela, la question de la posture est importante, il faut les amener à comprendre l'intérêt de préserver l'environnement de façon pédagogique, notamment par des visites de territoire.

Concernant la méthode et la définition de la Trame Verte et Bleue, il rappelle qu'on parle de l'écologie que l'on choisit qui correspond essentiellement à ce qui est identitaire et spécifique. Néanmoins, d'autres questions sont à appréhender : représentation, incorporation dans des outils réglementaires, mobilisation d'outils cartographiques... Pour déterminer les enjeux, il est donc nécessaire d'amalgamer ces différents

aspects pour déterminer les enjeux, les connexions et les continuums pour aboutir à une représentation synthétique et imagée. Il précise qu'il faut dépasser l'inventaire pour aller vers un projet de TVB qui pourrait aller vers un projet de gestion.

Cela suppose alors d'avoir une bonne **connaissance en écologie** pour pouvoir comprendre et définir un projet de Trame Verte et Bleue. Cette compétence existe dans les bureaux d'étude, il faudrait qu'il y ait une ingénierie permanente en écologie dans les agences d'urbanisme ou les collectivités. Plus globalement, cela renvoie aux modalités de gouvernance et de mobilisation de moyens et d'ingénierie de façon pérenne. Cela suppose de renforcer la pluridisciplinarité des équipes qui définissent la trame verte et bleue. Cela suppose alors de réunir des élus, les gestionnaires, les partenaires associatifs... De manière générale, il précise que l'écologie doit entrer dans un projet, et non pas l'inverse : il illustre son propos par le projet agrosylvicole proposé dans le cadre de l'élaboration du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle qui n'a pas suscité l'adhésion des acteurs. Il demande d'ailleurs si les agriculteurs ont été associés au diagnostic.

Marta Pasut-Moyne trouve la démarche intéressante car elle prend en compte la notion de projet et de fonctionnement du territoire.

Elle revient néanmoins sur la méthode et notamment les sources d'informations que l'on peut mobiliser sur les territoires : RGP, sources locales, sources créées par la modélisation... Elle insiste sur la nécessité de **confronter les résultats** quantitatifs et de modélisation avec la réalité du terrain et les mettre au débat. Elle regrette que les acteurs du territoire, notamment les agriculteurs, ne soient pas associés à la définition de la trame verte et bleue. En effet, au-delà de la prise en compte des différentes fonctionnalités, c'est en les associant que pourra se faire l'adhésion autour de projet commun, contrairement au projet agrosylvicole présenté.

Concernant les acteurs agricoles plus particulièrement, elle rappelle que la peur des exploitants est de ne pas avoir de visibilité claire sur leur devenir et leur économie dans les années à venir. La trame verte et bleue peut représenter des contraintes supplémentaires pour eux. Ainsi, plus ils sont associés en amont, plus cela favorisera l'adhésion. Parallèlement, la trame verte et bleue doit intégrer la question de l'économie agricole.

Débat

Le débat revient sur les questions d'ingénierie et de compétence ainsi que sur le diagnostic initial de l'environnement. En effet, le risque de définir une TVB déconnectée des activités provient du fait que les maîtres d'ouvrage n'ont pas nécessairement les compétences en écologie et que les travaux alors délégués aux bureaux d'étude sont déconnectés des réflexions stratégiques. Il apparaît par ailleurs nécessaire de combiner le diagnostic TVB avec l'Etat initial de l'environnement.

Il revient sur l'articulation entre TVB et préservation de l'agriculture.

En effet, pour certains, l'agriculture fait partie de la TVB qui doit alors permettre de justifier le maintien de l'agriculture. Cela exige alors de confronter et d'articuler les différents projets. Par ailleurs, la prise en compte de la dimension économique de l'agriculture est primordiale.

Il évoque la question de modalité de mise en œuvre de la TVB et de la protection des espaces, en particulier sur la question de la densification. Les participants soulignent le positionnement ambigu sur les questions de densification. En effet, il est possible de densifier les centres sans pour autant limiter l'urbanisation, la densification n'est qu'une partie de la réponse. L'Ile-de-France est prise en exemple puisque la densification augmente dans cette région, sans pour autant limiter l'étalement urbain.

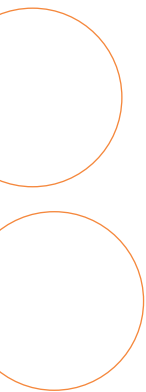
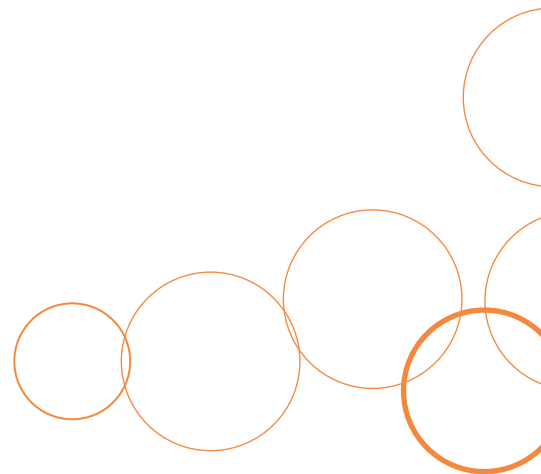
Est abordée alors la question de la multifonctionnalisation des espaces et de la ville, en opposition avec la spécialisation et le zoning, en ayant une approche autre : comment faire en sorte d'avoir le maximum de services, dont les services environnementaux, le plus proche possible. Cela renvoie au choix entre densification et interpénétration.

Il évoque enfin la question de la biodiversité et du rôle que peut ou doit avoir la TVB.

En effet, la perte de biodiversité provient avant tout des pratiques. Il faut donc rappeler que la TVB ne pourra pas régler l'ensemble des difficultés. L'évolution de la PAC pourra éventuellement permettre de mieux faire évoluer les pratiques, tant en garantissant le maintien et le développement d'une agriculture productive et nourricière.

Les questions économiques seront cependant à prendre en compte. Le rôle des pouvoirs publics peut s'avérer déterminant. En effet, au moment où la réforme territoriale aborde la question des métropoles, celles-ci doivent s'interroger sur les moyens alloués pour répondre à leur fonction vitale, en particulier l'alimentation si celle-ci est reconnue. L'alimentation est présentée comme un des enjeux permettant de renforcer l'agriculture. Cela nécessite des partenariats entre territoires, comme c'est le cas pour les partenariats amont/aval dans le cas des inondations





INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME
ÎLE-DE-FRANCE



TERRES EN VILLES

40, avenue Marcelin Berthelot - BP 2608

38036 Grenoble Cedex 02

tél. : 04 76 20 68 31

fax : 04 76 40 38 44

mail : serge.bonnefoy@terresenvilles.org

www.terresenvilles.org